



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur : 68462138

Envoi Préfecture : 03/07/2013 Retour Préfecture : 03/07/2013

**RÉGION  
AQUITAINE**

## **CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE SEANCE PLÉNIÈRE DU lundi 24 juin 2013**

### **Mise en œuvre d'un Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial pour les territoires en mutation économique**

#### **Synthèse**

La Région Aquitaine est en responsabilité des politiques de développement économique et de formation qui visent à renforcer le tissu économique et social, favoriser la création et le développement d'activités créatrices de richesses et d'emplois, soutenir les entreprises et les filières, anticiper et accompagner les mutations économiques par la formation des salariés.

Dans le contexte actuel de crise économique et financière, certains bassins d'emplois sont plus vulnérables que d'autres, notamment lorsqu'ils présentent des handicaps d'ordre structurel (enclavement, démographie, diversification économique insuffisante, moindres qualifications des actifs, ...) ou lorsqu'ils ont connu des accidents industriels destructeurs d'emplois. A titre d'exemples, les bassins d'emplois du Bergeracois, d'Hagetmau, du Fumelois-Villeneuvois et de l'Oloronais sont concernés.

L'Aquitaine avec le bassin de Lacq et la fin de la 1<sup>e</sup> phase de l'aventure industrielle, a déjà connu un projet de ré-industrialisation de grande envergure, mobilisant des dispositifs issus de tous les acteurs concernés afin de maintenir l'activité et l'emploi sur un territoire menacé. C'est avec cet esprit et cette ambition que la Région renoue aujourd'hui.

L'enjeu pour la Région sur ces territoires est de mobiliser l'ensemble de ses moyens d'action avec les collectivités locales et avec les entreprises et acteurs économiques et sociaux pour soutenir un redéploiement et une diversification de l'activité économique au travers d'un ensemble d'initiatives innovantes qui permettront de conforter et de développer l'emploi local.

La Région Aquitaine a ainsi un rôle majeur à jouer de par son action en matière d'innovation, de prospective, de développement économique, de formation et d'accès à l'emploi.

Elle entend mettre en œuvre sur les territoires en mutation une politique ambitieuse et innovante. Celle-ci lui permettra de mobiliser de manière cohérente et contractuelle l'ensemble de ses dispositifs d'intervention en matière de développement économique et de formation et de coordonner l'action des différentes collectivités publiques.

La traduction de cette nouvelle approche politique sera la signature avec les territoires concernés d'un « Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial » permettant la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'actions négocié avec les acteurs du territoire.

#### **Incidence Financière Régionale**

Les Contrats Aquitains de Développement de l'Emploi Territorial dans les territoires en mutation seront négociés avec les territoires retenus, permettant d'établir un programme d'actions sur une période pluriannuelle (3 à 5 ans). Leur exécution mobilisera l'ensemble des dispositifs régionaux d'intervention en matière de développement économique, de formation et de soutien à l'emploi. Les opérations feront l'objet d'engagements financiers au fur et à mesure du dépôt des dossiers complets de demande de subvention et de leur instruction, sous réserve d'éligibilité aux règlements régionaux en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

#### **Autres Partenaires mobilisés**

Les partenaires principaux sont l'Europe, l'Etat, les Départements d'Aquitaine, les collectivités territoriales (communautés d'agglomération et de communes, pays...) ainsi que les acteurs socio-économiques.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 24 juin 2013

**N° délibération : 2013.1019.SP**

F - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET SANTE

Réf. Interne : 59290

**OBJET : Mise en œuvre d'un Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi  
Territorial pour les territoires en mutation économique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L4211-1, L4221-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2012.2373.SP adoptée en séance plénière du 17 décembre 2012 relative au vote du Budget Primitif du Conseil régional d'Aquitaine pour l'année 2013,

Vu l'avis du Conseil Économique et Social Environnemental Régional,

Vu les Commissions 1, 2, 3, 5 et 6 réunies et consultées,

Considérant la nécessité de conduire une politique ambitieuse et innovante sur les territoires en mutation économique, qui se traduira par la mise en œuvre de Contrats Aquitains de Développement de l'Emploi sur ces territoires,

**Sur proposition de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine,  
et après en avoir délibéré,**

**Le CONSEIL REGIONAL décide :**

**- D'ADOPTER** le présent rapport d'orientation,

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil régional d'Aquitaine à conduire la négociation des Contrats Aquitains de Développement de l'Emploi avec les territoires concernés en vue de leur adoption par l'Assemblée régionale au cours d'une prochaine session.

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Régional,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Rousset', written over a horizontal line.

ALAIN ROUSSET